



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
de la Seine-Maritime**

Cohésion sociale

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
VISANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ÉVALUATION DES BESOINS DES
PUBLICS ET DES PROCESS D'ORIENTATION DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD EN SEINE-MARITIME**

I - Préambule

La politique du logement d'abord vise à orienter le plus rapidement possible les sans-abri vers le logement avec un accompagnement ajusté à leurs besoins.

Le deuxième Plan quinquennal du logement d'abord (2023 – 2027) consolide cette approche en posant d'ambitieux objectifs d'accès au logement autonome le plus rapidement possible, notamment par le biais des dispositifs d'intermédiation locative (dans le parc public et dans le parc privé), ou de dispositifs encore en cours d'expérimentation type « CHRS Hors Les Murs ».

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2022, une réforme de l'ensemble des dispositifs de l'Accueil, Hébergement et Insertion (AHI) a été mise en place au 1er juillet 2022. Cette réforme a entraîné une nouvelle répartition des capacités d'hébergement sur le territoire départemental, tout en posant de nouvelles articulations entre les dispositifs de veille sociale et d'hébergement / logements adaptés.

Le manque de fluidité sur les dispositifs, s'expliquant notamment par une pression croissante des demandes au regard de l'offre de solutions disponibles, amène des contraintes importantes difficiles à lever.

De nombreux facteurs méritent d'être pris en compte quant à l'analyse de ces contraintes.

Pour répondre à l'enjeu de fluidité des structures, les process d'orientation posés dans le cadre de cette départementalisation du SIAO peuvent être questionnés.

Enfin, les besoins des publics évoluant avec le temps, sommes-nous certains d'apporter les meilleures réponses aux ménages ciblés d'un point de vue qualitatif ?

C'est pourquoi la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), en collaboration avec la Fédération des Acteurs de la Solidarités (FAS) Normandie et avec l'appui du SIAO de la Seine-Maritime, décide de réaliser une évaluation visant à identifier de manière systémique les contraintes et opportunités qui permettront de mieux mettre en œuvre le service public de la rue au logement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cet AMI qui a pour objectif de d'apporter des éléments de réponses opérationnelles tout en tenant compte du cadre contraint dans lequel s'inscrit la politique publique du logement d'abord.

II - Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

1. Réaliser un état des lieux de l'offre d'hébergement et de logement adapté

2. Réaliser un état des lieux de la demande d'hébergement :

- ➔ Nature des publics susceptible d'avoir recours aux dispositifs de l'AHI d'un point de vue socio-économique,
- ➔ Diagnostic des besoins des publics bénéficiaires de ces dispositifs sur la Seine Maritime, notamment concernant la prise en charge des femmes avec ou sans enfants et /ou des personnes présentant des vulnérabilités du point de vue sanitaire

3. Réaliser un état des lieux des process d'évaluation, d'orientation vers les différents dispositifs d'hébergement, de logement adapté / accompagné et de suivi des parcours d'accès au logement des personnes à la rue,

4. Évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande :

- Pertinence et efficacité des process d'évaluation, d'orientation vers les différents dispositifs d'hébergement, de logement adapté /accompagné et de suivi des parcours d'accès au logement des personnes à la rue,
- Cohérence et efficacité des conditions d'accès aux différents dispositifs d'hébergement, de logement adapté /accompagné, des différentes durées de prises en charge et des modalités de sortie.
- Analyse systémique des parcours de la rue au logement.

5. Proposer des pistes réalistes d'évolution des process et caractéristiques des dispositifs dans le cadre d'une approche systémique

L'ensemble de ces travaux devra également s'attacher à intégrer une dimension infra-départementale en tenant compte des spécificités territoriales.

III - Caractéristique du répondant à l'AMI :

L'organisme devra démontrer de solides connaissances et compétences dans le champ de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion.

IV - Présentation des projets et sélection

1/ Dossier de candidature

Le dossier de demande devra comporter :

- **une note d'intention détaillée (objectifs, méthodologie, outils, etc.), avec présentation et références de l'équipe** dédiée à la réalisation de la prestation.
- **Des références** : le consultant justifiera de ses compétences, de ses expériences professionnelles, de ses moyens. Le curriculum vitae des intervenants pressentis devra également être communiqué
- **un calendrier de réalisation de l'étude**
- **un devis détaillé**

2/ Sélection des projets

Les projets seront examinés lors d'une commission de sélection composée de la DDETS 76, de la FAS Normandie et du SIAO76.

La DDETS et la FAS pourront s'entretenir avec les candidats présélectionnés.

Seront particulièrement examinés :

- Le coût de la prestation
- Les compétences de l'équipe dédiée, compréhension du besoin, démarche proposée, méthode et outils utilisés, planning, durée de l'intervention.
- Les connaissances et compétences dans le champ de l'AH

V - CALENDRIER :

Calendrier prévisionnel :

Diffusion du cahier des charges	Mi juillet 2024
Date limite pour le dépôt des candidatures	02 septembre 2024
Choix du prestataire pour la réalisation de l'étude	Septembre 2024
Réalisation de l'étude	D'octobre 2024 à
Présentation des résultats de l'étude	Janvier 2025

Les dossiers de candidature seront transmis par voie dématérialisée aux adresses suivantes :

- la DDETS de la Seine-Maritime : ddets-logement-dabord@seine-maritime.gouv.fr

Tout dossier déposé hors délai ne sera pas examiné.

A l'issue d'un premier examen des réponses par le comité de sélection, les porteurs de projet pourront être sollicités pour des éléments complémentaires.

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
de la Seine-Maritime

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
de la Seine-Maritime

Vincent LEPRÉVOST